



MATUSSIÈRE & FOREST S.A.

Le Conseil d'Administration de MATUSSIÈRE & FOREST S.A. s'est réuni le 27 avril 2004 sous la présidence d'Henri KREITMANN.

Il a analysé la situation des filiales du Groupe depuis le début de l'année.

Le plan de redressement annoncé en début d'année (communiqué du 7 janvier 2004) se déroule comme prévu. Ses effets commencent à se faire sentir. Les performances des filiales opérationnelles pour le 1^{er} trimestre 2004 atteignent les résultats attendus sur cette période.

Les consultations sur les plans sociaux des filiales concernées ont eu lieu. Les plans sociaux sont donc entrés dans leurs phases d'application début avril. Les licenciements ont été notifiés à la réserve de ceux des personnels protégés pour lesquels les procédures spécifiques se poursuivent.

Les effets de ces plans sociaux seront perceptibles à partir de l'été.

Les coûts de ces plans sociaux s'élèvent globalement à 15-16 millions d'euros.

L'unité de Rambervillers de la société Papeteries Matussière & Forest (PMF) – dont l'arrêt de l'exploitation a été annoncé en début d'année – a pu poursuivre son activité jusqu'à récemment. Les machines sont aujourd'hui arrêtées. L'essentiel des engagements vis-à-vis des clients a pu être honoré.

Des contacts ont lieu avec quelques industriels éventuellement intéressés à redémarrer certains équipements en réembauchant une partie du personnel.

Le Comité d'établissement de ce site vient d'assigner la Société PMF pour demander l'annulation du Plan Social.

La conjoncture européenne de ce début d'année est plus favorable sur le plan des volumes vendus et enregistrés que celle des derniers mois de l'année 2003. Pour les sociétés du Groupe, les volumes vendus sont au même niveau aux premiers trimestres 2004 et 2003.

Cependant les prix du papier journal ont continué à se tasser en début d'année. Les prix des autres sortes se tiennent. Des annonces de hausses de prix sont effectuées par de nombreux acteurs sur les marchés pour application durant le mois de mai.

Le cash-flow d'exploitation généré par la filiale PMF durant le 1^{er} trimestre 2004 est toujours négatif, mais cependant meilleur que celui du dernier trimestre 2003, et également que celui du 1^{er} trimestre 2003 malgré un prix moyen de vente en retrait de plus de 8 %.

La quasi-totalité des fournisseurs a maintenu sa confiance durant cette période difficile pour les filiales du Groupe qui ont pu ainsi poursuivre leurs activités et servir leurs clients.

Le déroulement du plan de redressement a permis, comme prévu, d'engager courant mars des discussions avec des investisseurs qui pourraient participer à l'augmentation de capital dont le principe a été arrêté par le Conseil d'Administration du 6 janvier 2004.

Ces discussions, qui se déroulent dans un contexte peu favorable, ne sont pas achevées aujourd'hui.

De plus, la formalisation d'accords avec des investisseurs, qui confirmerait leurs intérêts, nécessiterait, entre autres, des négociations avec les banques et prendrait encore plusieurs semaines.

En conséquence, il est apparu que le plus sûr moyen de permettre la poursuite de l'activité des établissements de PMF est que cette société se place sous la protection du Tribunal de Commerce de Grenoble, en lui demandant d'ouvrir une procédure de redressement judiciaire qui s'appliquerait à elle seule.

Les autres filiales du Groupe :

- Papeterie de Voiron (unité de Voreppe),
- Papeteries de Lancey (unité de Lancey),
- AVP (en charge des approvisionnements en fibres de récupération de toutes les unités du Groupe),
- SOFAR (en charge de l'approvisionnement en bois des unités de Lancey, Lédar et Domène),
- Curtas (transformation et commercialisation de certains produits de l'unité d'Entre-Deux-Guiers),
- l'ensemble des Sociétés filiales de commercialisation dans les pays européens,

poursuivent sans changement leurs activités et sont en position d'honorer leurs engagements, notamment vis-à-vis de leurs fournisseurs. Elles représentent, en terme de chiffre d'affaires, environ la moitié de l'activité du Groupe.

Ainsi, compte tenu du plan de redressement en cours et des améliorations déjà visibles dans les performances, les activités seront partout poursuivies, permettant de continuer à servir les clients dans les meilleures conditions opérationnelles possibles.

La société Papeteries Matussière et Forest a la volonté de sortir de la situation juridique dans laquelle elle va momentanément se trouver.

Les négociations avec les investisseurs potentiels seront poursuivies et des négociations avec les banques seront entreprises, dans le but de déboucher sur des solutions consolidant l'avenir du Groupe.

Dans ce contexte et dans l'attente de connaître les résultats de ces négociations, le Conseil d'Administration considère – en accord avec les Commissaires aux comptes – qu'il n'est pas en mesure à ce jour d'arrêter ni les comptes sociaux de la société MATUSSIÈRE & FOREST S.A. ni les comptes consolidés du Groupe.

En conséquence, la reprise des cotations ne pourra être envisagée qu'après la publication d'une information relative :

- à la décision du Tribunal de Commerce de Grenoble,
- à la position que les établissements financiers adopteront à la suite de celle-ci, compte tenu notamment des engagements de caution solidaire donnés par la société MATUSSIÈRE & FOREST S.A. sur les engagements de sa filiale Papeteries Matussière & Forest, et
- aux résultats de l'exercice 2003 après arrêté des comptes sociaux et consolidés du Groupe.